



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 4 décembre 2009 à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19h00

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 59 membres présents lors de l'appel.
11 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Philippe Boissenot, David Cananiello, Catherine Gauchoux, Olivier Genton, Nicole Mocanou, Michele Mossi, Jacques Neiryneck, Christian Rothen, José San Vicente, Philippe Turin.
Arrivent plus tard: Mmes & MM. Amédée Genton, Jorge Ibarrola, Alfonso Izzo, Christiane Roy-Blanchoud
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 novembre.
3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2010.
Rapport de la commission des finances.
4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2010.
Rapport de la commission des finances.
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2010.
Rapport de la commission des finances.
6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2010.
Rapport de la commission des finances.
7. Budget du Service Défense incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2010.

- Rapport de la commission des finances.
8. Budget communal – Exercice 2010.
Rapport de la commission des finances.
 9. Communications municipales.
 10. Divers et propositions individuelles.
 11. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
 12. Allocution de M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Au chapitre des représentations:

Le 12 novembre après le Conseil la plupart d'entre nous ont pu participer à la sortie spectacle du Conseil dont quelques photos vont passer pendant les communications présidentielles.

Les comédiens nous ont tenus en haleine pendant plus de 2h et demi et cette soirée s'est terminée avant minuit ce qui était le but recherché par le déplacement de ce repas un jour de semaine.

Les échos reçus depuis me laissent penser que tous les participants ont apprécié cette formule.....

Le soir suivant notre sortie/soirée, le 13 novembre, une vingtaine de membres du Conseil se sont retrouvés au Polydôme pour la présentation des chantiers et des lignes directives du SDOL.

Nous avons pu voir les principaux changements annoncés sur notre commune ainsi que dans les communes avoisinantes et je voudrais, encore une fois, remercier M. Massy ainsi que les membres du personnel communal et du SDOL, présents ce soir-là, pour leur engagement dans l'aménagement de notre territoire.

Le 27 novembre j'ai été convié à la croisière du Actigym Princess où j'ai pu faire une balade dans le temps en regardant un ensemble de figures rafraîchissantes, hautes en couleurs et bien enlevées ainsi que des sketches rappelant qu'Actigym, depuis 100 ans déjà, est une société où l'on s'amuse en se faisant du bien au corps.

Les 6 spectacles ont été fortement fréquentés et Actigym a ainsi pu présenter son nouveau drapeau en divertissant plus de 600 personnes.

Le 28 novembre le peuple se prononçait sur 4 objets et le bureau a répondu présent.

Presque 50% des Ecublensais et Ecublensaises ayant le droit de vote, 49.94% pour être exact, ont participé à ce scrutin mais seulement 0,3% se sont rendus au bureau de vote du Croset tous les autres préférant le faire par correspondance.

Dans notre commune cette exceptionnelle participation a amené les résultats suivants:

- Objet concernant la redistribution des taxes au "trafic aérien" a reçu 1388 oui et 896 non
- L'initiative pour "l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre" a été rejetée par 1454 non et 984 oui
- La votation sur les minarets ayant fait l'objet d'une intervention devant ce conseil et une réponse de la municipalité concernant son affichage a été acceptée dans notre commune par 51.3% des voix car elle a reçu 1283 bulletins favorables et 1163 non, 61 votes blancs et 7 votes nuls.
- En ce qui concerne l'objet cantonal pour la reconduction "illimitée" de la concession de Mühleberg, 58,7% soit 1462 votants sur 2514 bulletins valables ont rejeté cette demande.

Pour les résultats cantonaux et fédéraux vous avez tous suivi la presse ou les journaux télévisés qui en ont fait leurs gros titres du début de semaine.

Le 30 novembre dernier le Bureau a été convié à une rencontre avec nos homologues de Prilly, cette séance, très sympathique, a démontré que les problèmes de gestion communale sont passablement différents d'une commune à l'autre.

La délégation d'Ecublens qui s'est déplacée dans les locaux de Prilly a comparé les deux manières de faire de nos communes semblables au niveau de la population et nous avons pu suivre le conseil communal qui suivait la rencontre.

Maintenant les manifestations, sur notre commune, jusqu'au prochain conseil:

Vous avez tous trouvé dans vos boîtes aux lettres la dernière version de notre journal communal et comme les informations suivantes y figurent pour une grande partie dès la première page je ne vais qu'enfoncer des portes ouvertes. J'ai tout de même relevé quelques oublis ou nouveautés non présentes dans le journal.

- Depuis le début du mois et jusqu'à Noël les fenêtres de l'Avent illuminent chaque soir une fenêtre de notre commune, le vin chaud y est servi et j'ai remarqué que quelques membres de notre conseil, la famille Gauchoux le jeudi 10, la famille Kaelin, le dimanche 13, la famille Hefti, le dimanche 20, et la famille Karlen, le mardi 22 décembre, font partie des personnes proposant leurs fenêtres.
- Demain, samedi 5 décembre, c'est la journée mondiale du bénévolat, l'Association des Services Bénévoles Vaudois recrute et se présente sur son site "benevolat-vaud.ch"
- Il y a aussi demain la journée du Téléthon dans l'Ouest lausannois.
- Dimanche prochain 6 décembre dès 14h30 le VBC Ecublens participe au 1/8 ème de finale de la PaxVolleyCup et vous invite à venir les encourager à la salle du Croset.
- Après le Volley, ce même dimanche 6 décembre à 17h, date de la Saint-Nicolas, Ecublens Animation nous a concocté au temple un concert Gospel puis un cortège aux flambeaux, sait-on jamais on y verra peut-être le père Fouettard.
- Le jour suivant, lundi 7 décembre, une soirée "improvisation " et "Jam Session" est organisée au 1er étage du bâtiment CM de l'EPFL par l'association Satellite.

- Cette même association, au même endroit, vous propose, le 16 décembre, un concert de hard rock par les "Touffes chrétiennes".
- Du 10 au 13 décembre à la Grange de Dorigny, huit hommes et six femmes nous disent, à travers une série de scènes, combien il est difficile de se rencontrer, de s'apprivoiser, de s'aimer, de vivre à deux au fil des ans. Avec humour et dérision, ces femmes et ces hommes se déchirent, s'embrassent... pour défendre le même idéal: aimer et être aimé
- Entre Noël et les fêtes de fin d'année, les artistes se reposent, aucune manifestation n'a été annoncée dans la commune mais, dès l'an nouveau, le samedi 2 janvier 2010 à 11 heures, Ecublens Animation et la municipalité, offrent le traditionnel Apéritif de nouvel an ici même.
- Dans cette même salle le 7 janvier dès 14h30, les samaritains jouent les vampires et recueillent votre don du sang.
- Également dans la grande salle du Motty, le 25 janvier, l'Union des Sociétés Locales et les autorités communales remettront les mérites 2009.
- Le mercredi 27 janvier 2010 la Paroisse réformée organise une conférence "à l'affût de ma joie" à St-Sulpice.
- Le 29 janvier, le VBC Ecublens fête ses Sponsors dans la grande salle du Motty.
- Et enfin, dernière manifestation annoncée avant notre prochain conseil, le traditionnel cours de taille est prévu le samedi 6 février. Je conseille à ceux et celles qui seraient intéressés de s'inscrire au plus vite car chaque année les places sont très recherchées.

Maintenant des considérations d'ordre technique.

Premièrement

- Nous sommes aujourd'hui au dernier conseil de cette année et j'espère que les "divers et imprévus" de ce soir nous permettront d'entendre quelques rapports de commissions n'ayant pas encore rapportés.
Si ce n'est pas le cas je vous fais souvenir que le bureau a statutairement l'obligation de demander à chaque commission, ayant siégé, de rapporter au moins une fois par an et mettra à l'ordre du jour du conseil de février le rapport des commissions n'ayant pas encore rapportés.

En point 2

- Afin de nous permettre de sortir nous aérer avant le grand débat de ce soir je ferai, exceptionnellement, une pause de 15 minutes avant le traitement du budget communal.
- Pour terminer ces communications présidentielles j'ai encore un message provenant de notre Secrétaire qui vous informe que les indemnités 2009 seront comptabilisées dans le courant de la semaine prochaine et pourront ainsi vous parvenir avant Noël.
- Si certains présidents de commissions ont encore des feuilles de présence en retard, ils sont priés de les faire parvenir au Secrétaire du bureau avant le 8 décembre prochain afin que les montants qui vous reviennent, pour toutes les heures passées au service de notre commune, puissent être comptabilisés en 2009.

Je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Suite à la démission de M. Bernard Calame lors de la séance du 12 novembre dernier, le Groupe ACDE nous a proposé un candidat. Nous sommes donc en présence d'une modification de l'ordre du jour. **M. le Président** nous propose d'ajouter "**assermentation**" au point 3.

M. Bernard Calame faisait aussi partie du Service de réglementation des taxis, nous devons donc aussi le remplacer à ce poste. Aussi, **M. le Président** nous propose d'insérer un point supplémentaire au no. 4. Les autres points suivent dans l'ordre avec le décalage.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 12 novembre 2009.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATION.

Suite à la démission de M. Bernard Calame, le Groupe ACDE nous a fait parvenir le nom de **M. Louis Ballerstedt**, candidat "viennent ensuite" sur la liste ACDE.

M. le Président invite M. Ballerstedt à rejoindre l'avant de la salle pour procéder à son assermentation et invite l'Assemblée et le Public de bien vouloir se lever.

Après avoir prêté serment, **M. Louis Ballerstedt** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de la salle. L'effectif passe alors à **60 Conseillers présents**.

Arrivées à 19h15 de M. Jorge Ibarrola et à 19h20 de M. Amédée Genton, l'effectif passe à **62 Conseillers présents**.

POINT 4. DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE REGLEMENTATION DES TAXIS.

M. le Président ouvre la discussion pour les candidatures.

Pour le groupe ACDE, M. Pascal Favre propose la candidature de **M. Claude Masson**

Pour le groupe UDC, M. Michel Miéville propose la candidature de **Mme Christiane Roy-Blanchoud**.

En présence de 2 candidats, **M. le Président** propose un vote à main levée.

M. Pascal Favre propose que cette élection se fasse à bulletins secrets et **M. le Président** rappelle les noms des 2 candidats et prie les Huissiers de bien vouloir délivrer les bulletins.

Résultat:

Bulletins distribués 62 – Bulletins rentrés 61 – 1 bulletin blanc.

M. Claude Masson obtient 55 voix et Mme Roy-Blanchoud 5. **M. Claude Masson est élu.** Le conseil applaudit pour féliciter M. Masson de son élection.

POINT 5. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2010.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, **M. Georges-Henri Chevallaz**.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close. Au vote **ce budget est accepté à l'unanimité**.

En conséquence:

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2010 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 6. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2010.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, **M. Georges-Henri Chevallaz**.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion:

M. Michel Miéville aimerait savoir ce que sont des filtres Pouzzolane ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il s'agit de filtres dans les bassins et qu'après quelques années il faut procéder à des changements complets. Il s'agit en fait d'un sable appelé Pouzzolane.

M. Michel Miéville aimerait savoir où se trouvent ce filtres.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'ils sont au fond des grands bassins. Cela nécessite l'arrêt d'une ligne d'épuration pour procéder à ces changements. A la question de **M. Miéville** de savoir si c'est un problème spécifique à la station de Bussigny, **M. Maeder** répond par la négative.

M. Germain Schaffner souhaite donner une information de la Commission de gestion au sujet de l'objet précité. Lors de l'exercice 2008-2009 la Commission de gestion avait prévu une visite de la STEP de Bussigny. Pour diverses raisons cette visite n'a pu avoir lieu. Elle est donc remise pour l'année 2010 et la CG se déplacera le 24 mars prochain à Bussigny avec l'espoir que la CG se rendra mieux compte des réalités de la STEP. La CG attend aussi de la part des responsables de la station des explications plus probantes que celles reçues l'année dernière notamment en matière de justifications des dépassements budgétaires.

M. Jean-Luc Roggo aimerait connaître les raisons qui font que le compte 3123 passe de frs. 0.00 à frs. 107'200.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale nous explique qu'auparavant la Commune de Bussigny faisait des imputations internes. Maintenant qu'elle est rattachée à Romande énergie et la facture provient de ce fournisseur. Il faut aller voir le compte 3903 qui tient compte de cela pour l'électricité et qui passe de Fr. 146'300.-- à Fr. 16'000.--.

M. Aitor Ibarrola aimerait connaître la durée de vie des filtres Pouzzolane ?

Mme Danièle Petoud Leuba que la réponse donnée lors de l'approbation du budget avec la Commune de Bussigny donne une durée de 15 ans.

M. Christian Maeder, Municipal nous indique que ces filtres ont été changés la dernière fois en 1996, lors de la modernisation, pour tous les bassins.

M. Aitor Ibarrola se demande s'il est urgent de les remplacer ?

Mme Danièle Petoud Leuba rappelle que la Commune d'Ecublens participe à des séances mais en fait c'est la Commune de Bussigny qui est maître en la matière et nous faisons confiance à la Commune de Bussigny et en particulier au Municipal qui est un ingénieur et qui passe énormément de temps à s'occuper de la STEP.

M. Aitor Ibarrola souhaite amender ce budget dans le sens où l'on a appris par la Commission des finances qu'il y a une étude concernant un transfert de l'eau qui vient dans cette STEP et qui pourrait venir à l'ERM. Il s'agit d'une dépense concernant les 15 prochaines années alors que peut-être dans 2 ans nous n'utiliserons plus cette STEP.

Madame Danièle Petoud Leuba comprend la remarque de M. Ibarrola mais nous rappelle que la STEP de Bussigny doit aussi répondre à des normes cantonales d'épuration et de rejet dans la Venoge. Même si une étude doit se faire l'année prochaine, on ne sait pas quand on aura le

résultat de l'étude, on ne sait pas quel sera le résultat de l'étude et on ne sait pas dans quel délai on pourrait quitter la STEP de Bussigny. Elle invite le Conseil à rejeter cet amendement cette année en tous cas, car il y a encore trop d'imprévus avec cette STEP.

M. Aitor Ibarrola encourage plutôt le Conseil à accepter l'amendement qu'il va déposer sur le bureau du Président.

M. Christophe Cartier nous rappelle qu'il ne faut pas oublier que nous sommes dans une station d'épuration, que cette station d'épuration fait partie d'une législation et que si la station tombe en panne à cause de ces filtres; il nous rappelle que la Venoge est juste à côté. Il s'agit d'approuver un budget et si pour une raison ou une autre si ces filtres devenaient entièrement défectueux il faudrait alors entreprendre des travaux d'urgence qui se révéleraient beaucoup plus coûteux. Il invite l'Assemblée à refuser cet amendement.

M. Aitor Ibarrola nous explique le fonctionnement des filtres Pouzzolane et puisque ces filtres fonctionnent depuis 15 ans dans cette STEP, il propose de reporter d'une année cet investissement relativement important.

M. José Birbaum rappelle que si nous devons quitter la STEP de Bussigny, il y aurait une évaluation de la valeur de la STEP et qu'une valeur équivalente à nos investissements nous serait payée en contre partie. Il comprend l'idée de M. Ibarrola mais il ne pense pas que ce soit un vrai débat.

M. Christian Maeder, Municipal propose de refuser cet amendement. En effet ce ne serait pas très bien vu par les Communes voisines qu'Ecublens refuse de participer à cet investissement. Si un Conseil communal vient à amender un budget d'une Entente intercommunale, celle-ci ne peut fonctionner qu'avec un budget minimal et dans ces conditions on met la station de Bussigny dans l'embarras. Il faudrait repasser un nouveau budget auprès des Conseils communaux.

M. Philippe Ecoffey trouve l'intervention de M. Birbaum très pertinente et demande à la Municipalité si elle connaît les modalités de sortie de la Commune d'Ecublens au cas où nous quitterions la STEP de Bussigny.

Madame Danièle Petoud Leuba répond qu'elle a pris note de la remarque de M. Birbaum et que bien entendu le moment venu cela entrerait dans les discussions. Pour l'instant il faut attendre les résultats de l'étude.

M. Aitor Ibarrola ne retire pas son amendement mais il ne le dépose pas. L'argumentation de M. le Municipal Maeder qui dit que nous mettrions la STEP de Bussigny dans l'embarras et qu'il faudrait revenir avec un nouveau préavis par la suite. Il aimerait souligner que ce mode de fonctionnement dans les Ententes intercommunales nous montre que nous sommes pieds et mains liés et qu'on est quasiment obligés d'accepter les choses et que ce cas le met bien en évidence.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote **ce budget est accepté**, il y a une voix contre et 17 abstentions.

En conséquence:

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,

oui le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2010 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne.

A 19h45 arrivée de M. Alfonso Izzo, l'effectif passe à **63 Conseillers présents.**

POINT 7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2010.

M. le Président nous informe qu'après avoir relu la convention en vigueur et particulièrement son article 9 et n'ayant pas retrouvé de justification au fait que nous ne votions pas ce budget, il va demander un vote sur ce budget. Pour information il nous rappelle qu'une nouvelle convention ne demandant plus le vote des Communes est en préparation. Elle faisait partie du Préavis 21/2009 que la Municipalité a retiré in-extremis pour relecture.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, **M. Georges-Henri Chevallaz**.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur ce budget.

M. Christophe Cartier souhaite savoir quelle influence il y aurait si une Commune viendrait à refuser ce budget.

M. Pierre Kaelin, Syndic, rappelle que chaque année nous votons ce budget par le biais du budget général de la Commune qui comporte une ligne à ce sujet. Donc, en votant le budget général nous acceptons le budget de cette STEP. Concernant la question de M. Cartier, **M. le Syndic** que si une Commune refuse cela ne devrait pas avoir d'incidences puisqu'il est stipulé dans l'article qu'il faut la majorité des Communes.

M. Christophe Cartier rappelle que jusqu'à maintenant on n'a jamais respecté la convention intercommunale et son article 9 et que le budget de la STEP de Lausanne a toujours été voté avant le budget communal.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle qu'il est tout de même important que nous puissions nous exprimer sur ce budget, même si cela peut être considéré qu'à titre consultatif.

Mme Petoud Leuba, Municipale nous rappelle qu'elle est la déléguée de la Municipalité dans cette Commission intercommunale et qu'elle intervient lorsque c'est nécessaire. Elle souhaite que le Conseil fasse aussi confiance à la Municipalité et elle nous dit qu'elle est aussi là pour relayer les remarques faites au Conseil.

Concernant la nouvelle convention, c'est un Conseiller communal d'Epalinges qui est intervenu en disant qu'elle n'était pas conforme à la loi sur les Communes. Elle nous dit qu'il ne faut pas avoir le souci de ne pas pouvoir intervenir mais plutôt avoir l'intérêt de dire qu'il y a quelque chose d'anormal et d'intervenir en faisant des remarques qui seront relayées à la Commission intercommunale.

M. le Président poursuit la discussion sur ce point, la discussion n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote **le Budget est accepté à une large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,

oui le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2010 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy.

POINT 8. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2010.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, **M. Georges-Henri Chevallaz**.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur ce budget. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote **le Budget est accepté à une large majorité**, il y a 1 avis contraire et 5 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2010 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 9. Budget du Service Défense incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne Exercice 2010

M. le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, **M. Georges-Henri Chevallaz**.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote **le budget est accepté à une large majorité**, il y a 2 avis contraires.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par le S D I S intercommunal Chamberonne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2010 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

Comme annoncé par le Président, un ¼ h de pause est accordé à 20h15. Reprise des délibérations à 20h30.

POINT 10. Budget communal – Exercice 2010.

M. le Président nous informe qu'afin de rester en adéquation avec notre Règlement et de pouvoir traiter de la meilleure manière possible, nous allons procéder point par point, et ce dans l'ordre dans lequel le document nous est présenté.

Afin de permettre une bonne compréhension des remarques de la COFI, il demande au rapporteur de la Commission des finances de nous lire son rapport lorsque nous passerons la page qui fait l'objet d'un commentaire.

M. le Président débute l'étude de ce budget par le préambule, les pages 1 à 8 qui donnent le contexte du budget. Ensuite nous continuerons par les comptes de fonctionnement, pages 10 à 50 section par section. Nous traiterons au fur et à mesure les différents amendements proposés. Ensuite nous poursuivrons par le plan des investissements, pages 51 à 70 et nous entendrons les conclusions de la Commission des finances.

Nous terminerons par une discussion globale sur l'ensemble du budget et regardant le résumé en page 9 puis nous voterons finalement sur l'ensemble du budget avec les amendements qui auront été acceptés. **M. le Président** demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas, ainsi **M. le Président** donne la parole au Rapporteur, **M. Georges-Henri Chevallaz** pour la première partie de son rapport. (Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site d'ecublens.ch.)

La discussion est ouverte sur les **pages 1 à 8**. A la page no. 7, **M. Jean-Pierre Müller** demande la parole. Il souhaite au nom du Groupe Forum remercier M. le Boursier pour la présentation qui a été faite dans le préambule et qui a favorisé la compréhension de ces comptes.

Pages 10 à 17, Administration générale, page 10, page 11 il y a une remarque de la COFI, la parole reste ouverte. **M. Michel Miéville** aimerait savoir si concernant tous les comptes **3030 cotisations AVS-AI-AC** la Municipalité a tenu compte du 1/1000 pour la formation professionnelle vu que cette loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond par l'affirmative.

M. le Président poursuit avec la page 12, il y a une remarque de la COFI, la parole est toujours ouverte sur la page 12, elle n'est pas demandée et nous poursuivons avec la page 13. A la page 14, il y a 2 remarques de la COFI, la parole est toujours ouverte sur la page 14. **Mme Petoud Leuba, Municipale** souhaite répondre concernant le point **153.399.07**. Les conditions pour l'exonération sont fixées par la loi sur les impôts communaux et en fait la Société coopérative étant une Société privée exploitée dans une forme commerciale, même si elle ne réalise pas de bénéfices, ne répond pas aux critères qui permettent de l'exonérer de l'impôt foncier. La parole n'est plus demandée sur cette page et nous poursuivons avec la page 15 sur laquelle il y a 2 remarques de la COFI. La discussion n'est pas demandée et **M. le Président** poursuit avec la page 16 puis avec la page 17 sur laquelle la Commission des finances a fait une remarque. La discussion n'est pas demandée sur cette page 17. Aussi **M. le Président** poursuit avec les **pages 18 à 20, Finances**. La discussion est ouverte sur la page 18, elle n'est pas demandée. Page 19 **M. Michel Miéville** n'a pas retrouvé concernant le compte **211.3809**, attribution au fonds pour le développement durable, où étaient reportés ces montants de réserve et si ces montants étaient déjà dévolus pour des actions.

M. Christian Maeder, Municipal répond que pour l'instant ce montant sera mis dans un compte au bilan pour les actions futures. On est encore dans une phase de budget, on peut voir 2 lignes au dessous le même montant de Fr. 140'000.-- correspondant à la taxe pour le prélèvement durable de 0.1ct/KWh. On verra fin 2009 le montant exact, nous avons reporté pour 2010 le même montant qu'en 2009. La Commission qui se chargera d'étudier les demandes et de mettre en place un cahier des charges pour étudier les demandes de subventionnement et également faire la promotion de ce fonds s'est déjà réunie. Elle se réunira encore en février et mars 2010 pour mieux définir les critères afin qu'ensuite on puisse "lancer" la promotion du fonds et une fois que les critères seront définis, la Municipalité pourra commencer à analyser les demandes et commencer à attribuer les soutiens et les subventions. Pour l'instant il n'y a pas eu de demandes. La discussion se poursuit sur cette page, elle n'est pas demandée et nous poursuivons avec la page 20. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

A 20h50 arrivée de Mme Christiane Roy-Blanchoud, l'effectif passe à 64 Conseillers présents.

M. le Président poursuit avec les **pages 21 à 25, Domaines et bâtiments**. Page 21 il y a une remarque de la COFI. La discussion se poursuit sur la page 21. **M. Frédéric Hubleur** aimerait savoir si lorsque l'on procède à un achat de véhicule, il y a une liste de critères qui sont définis pour ces achats et il pense en particulier aux critères environnementaux.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'il va y avoir une analyse très approfondie sur les différents critères et s'assurer qu'on achète le véhicule qui correspond le mieux aux besoins ainsi qu'aux critères environnementaux.

M. le Président poursuit avec la page 22, puis la page 23, 24, pour ces 3 pages la discussion n'est pas demandée.

A la page 25, il y a une remarque de la Commission des finances. La parole reste ouverte sur la page 25, elle n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président poursuit avec les **pages 26 à 31, Travaux**. Page 26 il y a une remarque de la COFI. La discussion n'est pas demandée. Page 27, 28 et 29, la discussion n'est pas demandée.

Page 30, **M. Jean-Pierre Müller** souhaite nous faire part d'une expérience personnelle concernant le tri des ordures. Depuis l'introduction de la récupération des déchets compostables il s'est rendu compte que sa "poubelle standard" avait diminué d'une manière absolument fantastique de l'ordre d'un rapport de 1 sur 8, ce qui équivaut à dire que sa poubelle de 15 litres pour le compostable il en a pour 3 à 4 kg et dans sa poubelle de 35 litres il en a à peine pour 1kg. Sachant que l'élimination des déchets compostables revient à Fr. 200.-- la tonne contre Fr. 300.-- pour les autres. Il dit que si chacun des membres de notre Conseil en parle autour de lui pour inciter la population à utiliser ce service, la Commune pourrait faire une économie entre 20 et 30% et qui pourrait se chiffrer par une diminution d'environ Fr. 200'000.-- sur ce poste. Il invite aussi la Municipalité à redonner un peu de punch à cette activité et pourquoi pas refaire une information en différentes langues ce qui faciliterait son application.

M. Aitor Ibarrola aimerait compléter l'intervention de M. J.-P. Müller en nous indiquant que le poste **450.3188 Frais élimination déchets de la déchetterie communale** devrait aussi diminuer puisque la plupart de ces déchets ne devraient plus transiter par la déchetterie mais directement être évacués en direction de Germanier.

M. Christian Maeder, Municipal remercie les 2 Conseillers communaux qui viennent de prendre la parole, cela encourage la Municipalité à continuer dans le bon sens. Il souhaite toutefois corriger les montants évoqués par M. J.-P. Müller. La différence de Fr. 100.-- est correcte mais il faut corriger de la manière suivante. Les déchets végétaux sont à Fr.100.-- la tonne contre Fr. 200.-- pour les poubelles ordinaires.

La discussion se poursuit sur la page 30, elle n'est pas demandée. Page 31 la parole n'est pas demandée, elle est close.

A 21h départ de M. Michel Miéville, l'effectif passe à 63 Conseillers présents.

M. le Président poursuit avec les **pages 32 à 37. Instruction publique et cultes**.

Pages 32, 33, 34, 35, 36, 37 la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président poursuit avec les **pages 38 à 40. Police**.

Page 38 il y a une remarque de la Commission des finances. La discussion est toujours ouverte sur cette page 38, elle n'est pas demandée. Page 39 il y a une remarque de la COFI, la discussion est ouverte, elle n'est pas demandée. Page 40 une remarque de la COFI, la parole reste ouverte sur cette page, elle n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président poursuit avec les **pages 41 à 45. Sécurité sociale**.

Page 41 il y a deux remarques de la COFI. La discussion est ouverte sur cette page, elle n'est pas demandée. Pages 42, 43, 44 et 45 la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président poursuit avec les **pages 46 à 50. Comptes de fonctionnement par nature**.

A la page 46 il y a un commentaire de la COFI, la parole est toujours ouverte sur cette page, elle n'est pas demandée. Pages 47, 48, 49 et 50 la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président poursuit avec les **pages 51 à 69. Plan des investissements**. Il nous propose de continuer le mode page à page.

La discussion est ouverte sur la page 51, page 52, page 53. A la page 53 **M. Aurelio Musio** souhaite faire une remarque. On trouve la modification du carrefour chemin des Crêts – route de la Pierre pour Fr. 450'000.-- en 2009 et dans le bas de la page on trouve pour 2012, 1,5 mio, pour le carrefour des Grandes pièces et route industrielle. Si on crée un giratoire à cet endroit, on peut obliger la sortie du chemin des Crêts uniquement à droite, ceux qui veulent aller au Villars pourront remonter par ce nouveau giratoire. C'est quelque chose qui se fait dans plusieurs communes

telles que Préverenges et Bussigny qui sont proches de nous. Cela permettrait une meilleure fluidité du trafic et une économie d'au moins Fr. 400'000.--.

M. Christian Maeder, Municipal répond que ces 2 objets ne sont pas forcément associés, il s'agit de deux situations différentes. Le giratoire qui est prévu se situera au niveau de la route du Molard et non pas au Dévent, la sortie du chemin des Crêts sur la route de la Pierre avec une obligation de partir à droite est dangereuse et c'est pour cette raison que la Municipalité prépare un préavis pour éviter que les véhicules partant à droite n'empiètent sur la voie montante comme c'est le cas aujourd'hui. Il ne veut pas ouvrir un débat ce soir mais il donne des éléments de réponses.

M. le Président poursuit avec la page 54. **M. Aitor Ibarrola** s'intéresse en haut de la page concernant Dent d'Oche/ Tir Fédéral – création d'un giratoire. De mémoire il dit que ce projet avait été annoncé dans le plan des investissements 2012 – 2013 et maintenant il est porté à l'inventaire, est-ce que cela veut dire qu'il est reporté aux calendes grecques ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que lorsqu'un investissement est remis dans la colonne inventaire cela ne signifie pas qu'il est remis aux calendes grecques. La colonne inventaire veut dire que finalement nous ne sommes pas certains de le faire dans les meilleurs délais mais rien ne dit qu'un objet à l'inventaire ne pourrait être remis en 2012. Concernant cet objet il y a actuellement des discussions avec l'EPFL et suivant quel accord pourrait être trouvé en terme de financement on pourrait voir cet investissement "ripé" vers la gauche. Il nous dit qu'il ne faut pas voir cette colonne inventaire comme étant une colonne 2014.

M. le Président poursuit la discussion sur la page 54, puis 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69. Pour toutes ces pages la parole n'est pas demandée.

M. le Président poursuit avec les **pages 71 et 72** et demande si quelqu'un a une demande ou un commentaire à faire sur ce lexique. Ce n'est pas le cas.

M. le Président redonne la parole au rapporteur de la COFI pour les conclusions de son rapport.

M. le Président exprime ses remerciements à **M. G.-H. Chevallaz** pour son excellent travail et il ouvre la discussion sur ce budget dans sa globalité. Il nous relit les conclusions sur lesquelles nous devons nous prononcer.

Au vote **le Budget communal 2010 est accepté à une large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence:

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Municipalité,

ouï le rapport de la Commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2010 tel que présenté par la Municipalité.

Prend acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2009 à 2013.

M. Pierre Kaelin, Syndic, exprime ses remerciements au nom de la Municipalité pour la confiance qui est témoignée par l'acceptation de ce budget. Il exprime aussi ses remerciements à la Commission des Finances pour l'excellent travail qui a été fait et il remercie aussi tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

POINT 11. Communications Municipales.

M. le Président nous rappelle que les communications municipales étaient sur le site internet des Conseillers et qu'elles étaient déposées sur les tables ce soir pour le Conseil. Elles sont donc immédiatement mises en discussion.

M. le Président énumère les uns après les autres les 11 points de ces communications. Pour aucun de ces 11 points la parole est demandée.

POINT 12. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Kaelin, Syndic, tient à informer le Conseil qu'à partir de mardi prochain, le 8 décembre 2009, il y aura la publication sur la FAO ainsi que dans le journal de Morges de la mise à l'enquête du bâtiment socioculturel de la Commune d'Ecublens ainsi que pour les logements protégés. Ces derniers sont mis à l'enquête par la Société "Cité Derrière".

M. Frédéric Hubleur souhaite émettre un vœu à la Municipalité concernant le manifeste pour une Suisse diverse. Son vœu figure dans son intégralité en annexe 1 de ce PV.

M. le Président poursuit la discussion sur les "divers et propositions individuelles", elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 13. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.

Cette allocution figure dans son intégralité en annexe 2 de ce présent PV.

POINT 14. Vœux du Président du Conseil.

"Chers collègues et chers concitoyens, comme Monsieur le Syndic l'a fait avant moi j'aimerais profiter de ce dernier Conseil de l'année pour vous souhaiter à toutes et à tous un joyeux Noël et mes meilleurs vœux pour le passage à l'an nouveau. Merci de votre collaboration tout au long de cette première partie de ma présidence et je vous donne rendez-vous le jeudi 18 février 2010 pour le premier conseil de la nouvelle année".

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie le Conseil pour sa participation et clôt la séance en nous souhaitant une bonne fin de soirée et en nous enjoignant d'aller lever nos verres à la bonne santé des concitoyens de la Commune à l'occasion de la verrée de fin d'année offerte ce soir par notre Municipalité.

La séance est levée, il est 21h30.

Ecublens, le 8 février 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes (2) mentionnées.